

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 Juin 2025 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 11

N° 2

Objet : TRANSPORT SCOLAIRE TXIK TXAK – MISE A JOUR

Présents

Mme MORICE – M BOIVIN – Mme DEBARBIEUX – M ALVAREZ
Mme ZUGARRAMURDI – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme BIDART-LABROUSSE – Mme ALBISTUR – M ARTOLA
Mme FOURNIER-DULAC

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE
Mme CHAUFFARD à M BOIVIN

Absente excusée

Mme TINAUD-NOUVIAN
Mme LEDESMA

Absent

Mme GONZALO

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par délégation, le Vice-Président

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observation

N° 2 – TRANSPORT SCOLAIRE TXIK TXAK – MISE A JOUR

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

Par délibération en date du 09 juin 2022, le Conseil d'Administration du CCAS a adopté la prise en charge des frais du transport scolaire de la façon suivante :

	Tranche de Q.F.	Tarif de base	Aide CCAS	Taux d'aide	Tarif famille
Tranche 1	0 - 430	48 €	38 €	79%	10 €
Tranche 2	431 - 620	48 €	33 €	69%	15 €
Tranche 3	621 - 750	96 €	78 €	81%	18 €
Tranche 4	751 - 900	96 €	71 €	74%	25 €
Tranche 5	901 - 1 200	96 €	66 €	69%	30 €
Tranche 6	1 201 - 1 600	96 €	61 €	64%	35 €
Tranche 7	1 601 - 2 000	96 €	41 €	43%	55 €
Tranche 8	2 001 et +	96 €	26 €	27%	70 €
Tranche non imposable	Au-delà de 621	48 €	30 €	63%	18 €

Public concerné :

- Les enfants et jeunes scolarisés dans un établissement du Pays basque, domiciliés à Saint-Jean-de-Luz (selon l'attestation de paiement de la CAF ou l'avis d'imposition)

Documents à fournir :

- Justificatif du paiement d'un pass annuel -28 ans (paiement comptant ou par prélèvement automatique)
- Justificatif de scolarité dans un établissement du Pays basque
- Attestation de paiement de la CAF du parent luzien où apparait l'enfant ou avis d'imposition
- R.I.B.

L'aide est versée en 1 fois, par virement sur le compte du bénéficiaire.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026 le réseau Txik Txak ne prend plus en compte le quotient familial pour le calcul du pass annuel mais de l'imposition ou non-imposition des familles

Aussi, le tarif a été réévalué de la façon suivante :

48 euros pour les familles non-imposables (maintien du tarif précédent)
102 euros pour les familles imposables (hausse de 6€)

Le CCAS souhaite poursuivre son implication auprès des familles pour les accompagner dans la prise en charge de leur abonnement annuel au transport scolaire.

Un fonctionnement par quotient familial, indépendamment de la qualité d'imposable ou non, apparaît pertinent pour refléter la réalité de la situation financière d'un foyer au moment de la demande.

Aussi, une simplification des tranches est proposée, passant de 8 à 6 en adaptant systématiquement au niveau inférieur.

Il est proposé au conseil d'administration de :

- maintenir un fonctionnement basé sur le quotient familial
- maintenir le montant des aides attribuées
- augmenter les plafonds de ressources des tranches inférieures à hauteur de +12%, soit la hausse des minimas sociaux sur la période 2022 – 2025

Nouvelle grille d'aide proposée :

	Tranche de Q.F.	Tarif de base	Aide CCAS	Taux d'aide	Tarif famille
Tranche 1	0 - 485	48 €	38 €	79%	10 €
Tranche 2	486 - 695	48 €	33 €	69%	15 €
Tranche 3	696 - 900	102 €	78 €	76%	24 €
Tranche 4	901 – 1 400	102 €	71 €	69%	31 €
Tranche 5	1 401 – 2000	102 €	66 €	65%	36 €
Tranche 6	2 001 et +	102 €	26 €	26%	76 €
Tranche non imposable	Au-delà de 696	48 €	30 €	63%	18 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- maintient un fonctionnement basé sur le quotient familial
- maintient le montant des aides attribuées
- augmente les plafonds de ressources des tranches inférieures à hauteur de +12%, soit la hausse des minimas sociaux sur la période 2022-2025

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

